

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

RÈGLEMENT # 230-187 Zone résidentielle Ra30 – marge de recul avant /
modification

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

(Territoire visé : la zone résidentielle Ra30 ainsi que les zones qui lui sont contiguës)

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT # 230-187** intitulé " Zones résidentielle Ra30 – marge
de recul avant / modification".

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 avril 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement modificatif # 230-187 lequel a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 du règlement de zonage # 230 pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans la zone résidentielle Ra30 et de modifier la grille des usages associée à cette zone.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 7 mai 2018 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Que les modifications projetées ont notamment pour objet :
 - de préciser que dans la zone résidentielle Ra30, la marge de recul avant sera de 6 mètres au lieu de 8 mètres;
 - de modifier les grilles d'usages associées à cette zone.
4. Que le projet de règlement vise la zone résidentielle Ra30 ainsi que les zones qui lui sont contiguës.
5. Que la description de la zone résidentielle Ra30 ainsi que celle des zones qui lui sont contiguës sont disponibles pour consultation au bureau municipal.
6. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
7. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
8. Que le projet de règlement # 230-187 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 16 avril 2018.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier